

Les quinzaines aquatiques

Au Centre aquatique du Clermontais
à CLERMONT L'HÉRAULT

Début des inscriptions le lundi 3 juin 2019

Tarif 35 €

1^{re} quinzaine
du 8 au 19 juillet

2^e quinzaine
du 22 juillet au 2 août

3^e quinzaine
du 5 au 16 août

4^e quinzaine
du 19 au 30 août

Un programme d'apprentissage de la natation, du débutant au perfectionnement,
pour pratiquer les activités aquatiques en toute sécurité.

Fiche d'inscription 2019

Quinzaine choisie

- 1^{re} quinzaine du 8 au 19 juillet
- 2^e quinzaine du 22 juillet au 2 août
- 3^e quinzaine du 5 au 16 août
- 4^e quinzaine du 19 au 30 août

Renseignements concernant l'enfant

Nom : Prénom :

Date de naissance : ___/___/_____ Âge :

Renseignements concernant la mère

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : ___/___/___/___/___ Tél. portable : ___/___/___/___/___

Profession : Tél. travail : ___/___/___/___/___

Adresse mail :

Renseignements concernant le père

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. domicile : ___/___/___/___/___ Tél. portable : ___/___/___/___/___

Profession : Tél. travail : ___/___/___/___/___

Adresse mail :

N° de Sécurité Sociale de l'enfant :

Autorisations :

- J'autorise la diffusion des photos prises lors des quinzaines aquatiques dans le cadre de la communication de la Communauté de communes du Clermontais (magazine, plaquette thématique, site Internet, achat d'espace auprès de prestataires de la C.C.C.).
- J'autorise le responsable à prendre toute mesure qu'il jugerait utile au cas où mon enfant aurait besoin de soins urgents (SAMU – Pompiers – Hôpital – Clinique) y compris anesthésie et intervention chirurgicale si nécessaire.

Le dossier

- Attestation d'assurance responsabilité civile (si M.A.E. formule 24/24 Plus ou famille)
- Certificat médical d'aptitude à la pratique sportive (au verso)
- Carte de natation (sauf débutant)

Règlement de fonctionnement de l'activité

- **Âge minimum** : 6 ans dans l'année en cours.
- **Âge maximum** : 12 ans dans l'année en cours.
- L'inscription sera effective à compter du dossier complet et paiement de la quinzaine.
- Les cours sont effectués du lundi au vendredi.
- Le slip de bain, le bonnet de bain et les lunettes sont obligatoires.
- Le passage par le pédiluve est obligatoire.
- Les parents sont responsables des enfants dans les vestiaires et lors des déplacements avant et après les cours.
- Les maîtres nageurs sont dégagés de toute responsabilité dès la fin des cours.
- La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets dans l'enceinte de la piscine.
- En cas de panne technique grave ou en fonction des conditions météorologiques, les cours n'auront pas lieu.
- Dans tous les cas précités, les cours ne seront ni reportés, ni remboursés.
- Pour tous les autres cas, se reporter au règlement intérieur de l'établissement concerné (Centre aquatique du Clermontois ou Piscine de Paulhan).
- L'enfant reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'activité : (cocher la case)

Je soussigné(e) Mme ou M.

responsable légal(e) de l'enfant

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Quinzaine aquatique.

Fait à le

Signature du Père
(Précédée de la mention *Lu et approuvé*)

Signature de la Mère
(Précédée de la mention *Lu et approuvé*)

Certificat Médical

Je soussigné(e), Docteur

certifie avoir examiné ce jour l'enfant

né(e) le : ___/___/___

Il ou elle ne présente aucune affection contagieuse.

Il ou elle est apte à pratiquer des activités :

• Physiques et sportives*

• Aquatiques*.

Il ou elle est à jour de ses vaccinations obligatoires.

**rayer les mentions inutiles*

Fait à le

Signature et tampon du médecin